



Commune de Gouzon
4, avenue du Général de Gaulle
23230 GOUZON

Révision n°3 du Plan Local d'Urbanisme

5.2.12. Périmètres à l'intérieur desquels les clôtures sont soumises à déclaration préalable

En application du point « d » de l'article R.421-12 du code de l'urbanisme, les clôtures sont soumises à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune de Gouzon.